



# Fuies DES vignes d'Alençon

## Dossier de presse



# Présentation du site

Située dans un méandre de la Sarthe, le **site de la Fuie des Vignes** est un véritable poumon vert en plein cœur de la Ville d'Alençon.

Cette zone non urbanisée, qui s'étend sur 80 hectares, dont 20 hectares sont la propriété de la Ville d'Alençon, offre un refuge naturel à de nombreuses espèces protégées tel que la Loutre d'Europe, le Campagnol Amphibie ou le Triton Crêté. Vaste zone humide, le site permet de diminuer naturellement l'impact des crues en stockant l'eau et les effets du réchauffement climatique en restituant, en période de sécheresse, l'eau stockée. Elle participe à l'autoépuration naturelle de la Sarthe en piégeant les nitrates, phosphates et d'autres polluants.

La Fuie des Vignes est concernée pour sa plus grande partie par le site Natura 2000 de la "Haute Vallée de la Sarthe". Plusieurs parcelles, occupées jusqu'alors par des peupleraies, ont été acquises par la Ville d'Alençon dans une optique de restauration et de préservation des prairies humides et des paysages bocagers typiques de cette vallée. En effet, par sa proximité avec la Sarthe et sa topologie, la Fuie des Vignes est classée en zone inondable ce qui en fait une vaste zone humide.

Ainsi, les espèces présentes dans le site sont caractéristiques des milieux aquatiques et certaines sont classées comme espèce rares et protégées comme la Loutre d'Europe ou le Campagnol Amphibie. Les prairies inondables ou maigres de fauches, qui caractérisent le site sont des milieux en forte régression qui ont permis le classement des bords de Sarthe en Natura 2000 depuis 2008.

Depuis 2013, la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) a procédé à des acquisitions de parcelles afin d'étendre sa maîtrise foncière au sein du site de la Fuie des Vignes. En parallèle, la Ville d'Alençon a mis en place un plan de gestion du site avec l'appui et l'expertise des partenaires du projet (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Direction départemental des territoires de l'Orne, Conseil départemental de l'Orne, Association Faune Flore de l'Orne (AFFO), Parc Naturel Régional Normandie-Maine (PNRNM), Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Orne).



Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)  
©Franck Merlier



Triton crêté (*Triturus cristatus*)  
©Jacques Rivière

**Info + :** Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale par la faune et la flore, exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable, et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme.

# Les travaux

Le projet a fait l'objet d'une demande de subvention "Contrat Natura 2000" au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'État (DREAL) pour la réalisation des travaux suivants :

- La plantation de **105 arbres d'essences locales** : chêne pédonculée (30 arbres), saule blanc (30 arbres), peuplier noir (15 arbres) et orme lisse (30 arbres) ;
- La coupe de **45 arbres** en forme têtard ;
- L'entretien d'une **mare** d'une superficie de 200 m<sup>2</sup>.

En parallèle de ces travaux, 3 chantiers, sur 3 après-midi, ont été organisés avec l'Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi (EPIDE) afin de restaurer une seconde mare et d'aider à la plantation des arbres.

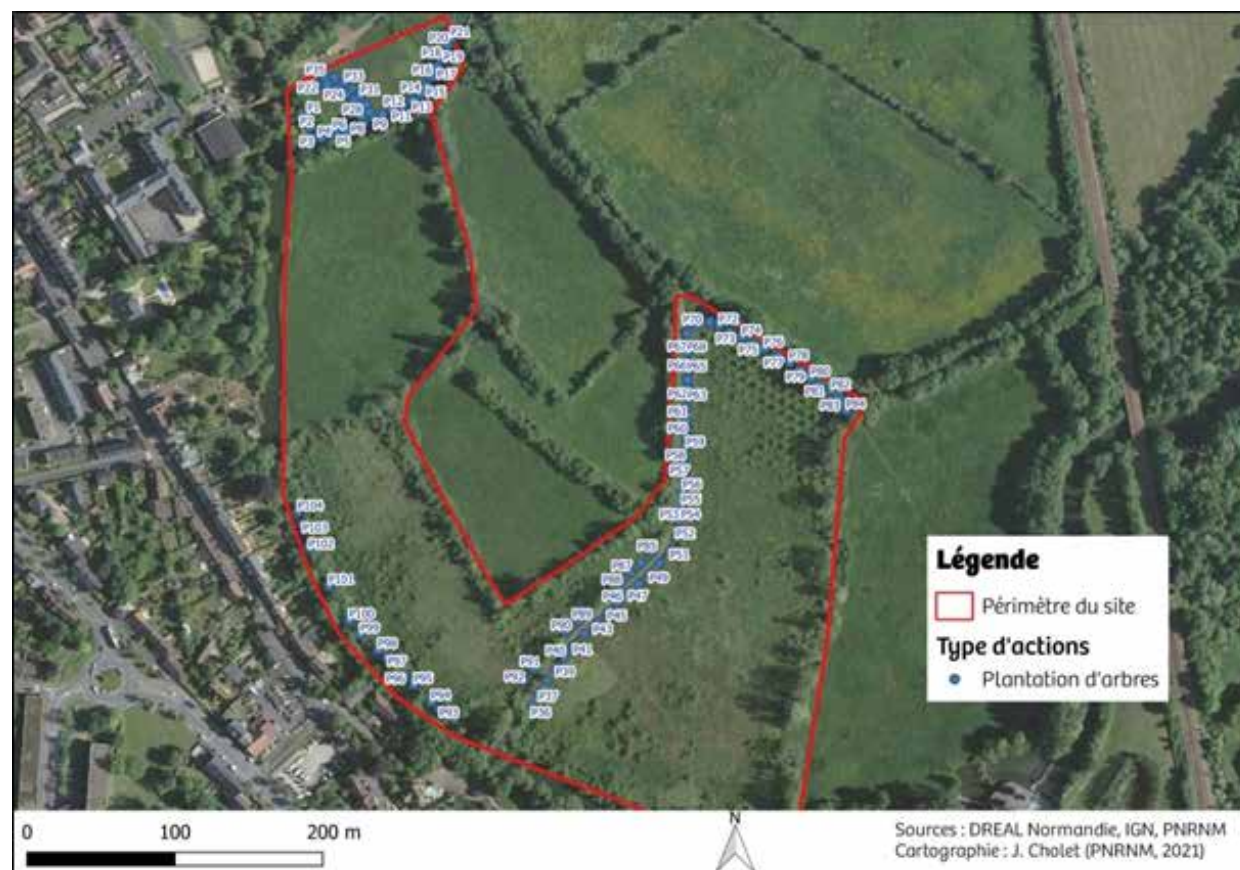
L'ensemble des travaux ont été pilotés par les services de la Ville d'Alençon (services Développement Durable et des Espaces Verts et Espaces Urbains), de la Communauté Urbaine d'Alençon (GEMAPI), ainsi que le Parc Naturel Régional Normandie-Maine.

## 1. La plantation des arbres et la création d'arbres têtards

La plantation des arbres et la coupe en têtard ont été réalisées par l'entreprise de réinsertion "Atout services 61", qui est en lien avec l'association "Le Collectif d'urgence". De plus, l'intervention des jeunes de l'EPIDE, durant une demi-journée, a permis de planter près de 40 arbres parmi les 105.

Des opérations de coupes ont également eu lieu pour permettre aux futurs arbres têtards de se développer.

La plantation des arbres a été initiée en vue d'une future taille de ces arbres en forme têtard.



Localisation des plantations d'arbres

## Un arbre têtard

En sylviculture, un arbre est nommé "trogne" ou "têtard" lorsqu'il a été taillé de façon à former une "tête" avec un bourrelet au sommet du tronc.

Cette forme caractéristique résulte d'un mode d'exploitation ancestral spécifique, consistant en des tailles périodiques spécifiques, afin de fournir principalement du bois et du fourrage. L'opération consiste en la suppression totale du houppier et des rejets latéraux. À partir de là, un entretien régulier doit être mise en œuvre afin de supprimer les rejets latéraux.



En vieillissant, les arbres taillés en forme têtard se creusent et la partie centrale se dégrade alors que la périphérie continue de se développer. Ainsi se développent des cavités, des décollements d'écorce, des branches mortes, etc... autant de micro-habitats pour une flore et une faune caractéristiques.

### ➡ Les intérêts des arbres têtards sont :

- D'abriter une faune et flore fragile caractéristiques et se raréfiant ;  
*Au sein du site Natura 2000 "Haute Vallée de la Sarthe" : présence d'un coléoptère protégé à l'échelle européenne : le pique-prune (*Osmoderma eremita*). Sa protection induit la protection de ces arbres et du bocage (son habitat pour se reproduire). La production d'un réseau d'arbres têtards permet de croiser les populations ;*
- De jouer un rôle constitutif des paysages bocagers ;
- De participer au piégeage du CO<sub>2</sub> et à la lutte contre les effets du changement climatique ;
- D'être un outil pédagogique (facilité d'accès, d'observation,...). Il permet effectivement d'accueillir un écosystème large sur peu de surface.



Coupe de 2 troncs favorisant la création de 2 arbres têtard



Plantation d'essences locales



Intervention de l'EPIDE

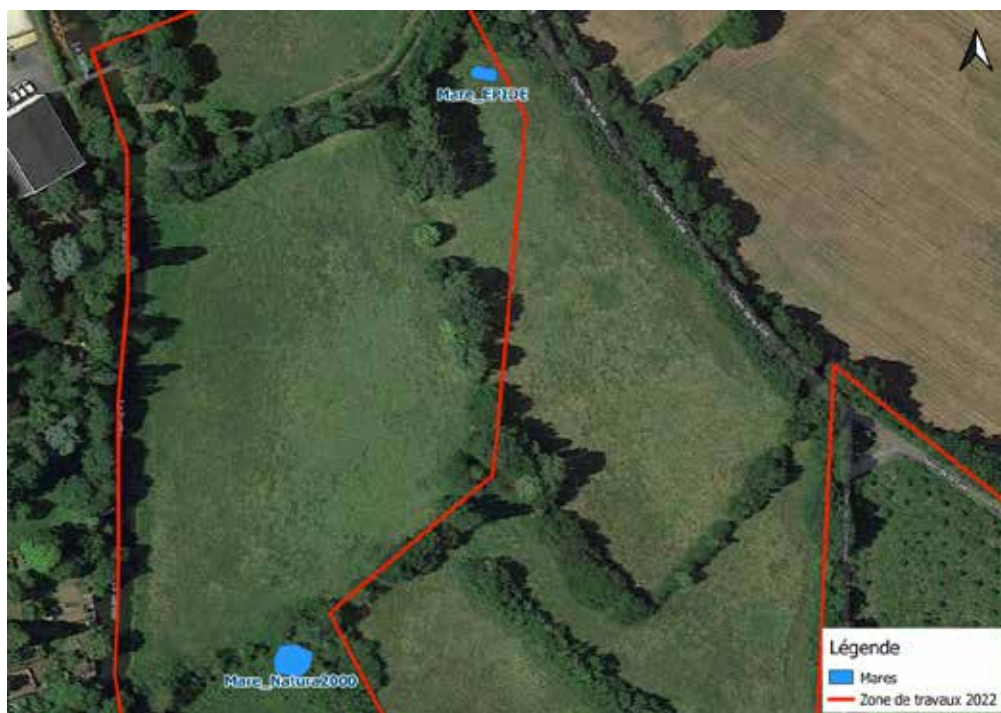


**Coût de l'opération - création de 45 arbres têtards : 2 362,50 € TTC**  
**Financement :** 80 % par l'Union Européenne et la DRÉAL, soit 1 890 € TTC  
20 % Ville d'Alençon, soit 472,50 € TTC

**Coût de l'opération - plantation de 105 arbres d'essences locales : 1 207,50 € TTC**  
**Financement :** 100 % par l'Union Européenne et la DRÉAL

## 2. L'entretien des mares

Les interventions de l'EPIDE ont consisté à creuser la mare, créer des pentes douces favorables à la biodiversité, mais aussi installer une végétation semi-aquatique aux abords de la mare.



### Les mares

En écologie, une mare est une étendue d'eau à renouvellement généralement limité, de taille variable, mais inférieure à 5 000 m<sup>2</sup>. Toujours de faible profondeur (< 2 m), ce qui permet à toutes les couches d'eau d'être sous l'action du rayonnement solaire, ainsi qu'aux plantes de s'enraciner sur tout le fond. Il s'agit de dépressions imperméables, en contexte rural, périurbain, voire urbain, d'origine naturelle (déchaussement d'un arbre) ou anthropique.

L'alimentation est assurée par les eaux pluviales et parfois phréatiques. Les mares sont sensibles aux variations météorologiques et climatiques, elles peuvent être permanentes ou temporaires.

- Elles abritent une faune et flore fragiles caractéristiques et se raréfiant ;  
À la Fuié des Vignes, un triton protégé à l'échelle européenne a été observé : le Triton crêté (*Triturus cristatus*). Sa protection induit la protection de la mare (son habitat pour se reproduire). Il est également important de créer un réseau de mares pour favoriser le développement de ses populations).

- Elles ont un rôle constitutif des paysages ;
- Elles régulent le cycle de l'eau et participent ainsi à la lutte contre les effets du changement climatique ;
  - Elles constituent des réserves d'eau en cas d'incendie ;
  - Elles ont un rôle pédagogique (facilité d'accès, d'observation). Elles permettent l'observation d'un écosystème large sur peu de surface.

**11, c'est le nombre de mares à la Fuié des Vignes.**

## La mare Natura 2000

Cette mare d'une superficie de près de 200 m<sup>2</sup> était en partie envasée. Elle est en lien avec d'autres mares du secteur qui abritent des populations de tritons crêtés.

Pour maintenir des habitats favorables à cette espèce, trois niveaux topographiques ont été installés lors du curage de la mare :

➤ Une première zone profonde de la surface de la mare d'origine atteignant une profondeur de 1,20 /1,50 cm ;

➤ Une deuxième zone d'une profondeur de 60/80 cm de 60 à 80 m<sup>2</sup> en prolongement de la zone profonde ;

➤ Une dernière zone d'atténuation progressive en pente douce des berges de la mare de 60 à 80 m<sup>2</sup>.



Mare Natura 2000 avant les travaux



Mare Natura 2000 après les travaux



**Coût de l'opération - restauration d'une mare de 200 m<sup>2</sup> : 3 483 € TTC**

**Financement :** 80 % par l'Union Européenne et la DRÉAL, soit 2 787 € TTC  
20 % Ville d'Alençon, soit 696 € TTC

## La mare EPIDE

Cette mare était complètement comblée, à tel point qu'elle était à peine discernable. Pour qu'elle puisse de nouveau être fonctionnelle, la terre a été déblayée jusqu'à atteindre 1,5 m de profondeur.

Une grande partie des berges de la mare a été créée en pente douce, à l'exception de la partie sud, pour laquelle trois étages ont été créés, avec :

- Un premier étage d'une profondeur de 80 cm ;
- Un deuxième étage d'une profondeur de 60 cm ;
- Un dernier étage d'une profondeur de 40 cm qui finit en pente douce jusqu'à atteindre le niveau du sol.

Cet étagement permettra d'avoir une diversité d'espèces floristiques, qui dépendra notamment de leur besoin en eau.

Mare EPIDE avant les travaux



Mare EPIDE après les travaux

